

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 20 mai 2014, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.**

**Sont présents :**

**Municipalités représentées**

Monsieur le conseiller Denis Charron	Aumond
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Madame la conseillère Julie Jolivette	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Major	Bouchette
Madame la conseillère Chantal Lamarche	Cayamant
Monsieur le conseiller Bernard Cayen	Déléage
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Madame la conseillère Joanne Poulin	Gracefield
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Ota Hora	Kazabazua
Madame la substitut Pauline Sauvé	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Morris O'Connor	Low
Monsieur le conseiller Robert Coulombe	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Alain Fortin	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller André Carle	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale et madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale.

Des conseillers municipaux, des journalistes ainsi que des citoyens sont également présents.

**Préambule – Activités et investissements en cours et projetés dans le cadre des activités de CFP (Connexion Fibre Picanoc) et de Réseau Picanoc.net.**

Présentation de MM. Marc Dupuis et Chrystian Bélisle concernant les activités et investissements en cours et projetés dans le cadre des activités de Connexion Fibre Picanoc et de Réseau Picanoc.net. Un document est déposé séance tenante aux membres du Conseil.

**Ouverture de la séance par le préfet**

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 18 h 5 et aborde ensuite l'ordre du jour.

**2014-R-AG173**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 20 mai 2014**

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG174**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 15 avril 2014**

Madame la conseillère Julie Jolivette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## **Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 16 avril au 20 mai 2014**

---

Monsieur le préfet présente son rapport d'activités pour la période du 16 avril au 20 mai 2014. Copie de son rapport est déposé séance tenante.

2014-R-AG175

### **Appui à la résolution 2014-02-8306 – MRC du Haut-Saint-François – Coûts de l'élection du préfet au suffrage universel**

---

**Considérant** la demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François dans sa résolution 2014-02-8306;

**Considérant** qu'une minorité de MRC ont adopté un règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;

**Considérant** les coûts liés à l'élection d'un préfet au suffrage universel;

**Considérant** que l'article 210.29.1 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale stipule que le règlement ne peut être abrogé;

**Considérant** le programme d'aide pour réaliser l'élection n'a pas été reconduit et que l'impact financier est dorénavant entièrement à la charge de la MRC;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale lors de sa rencontre du 7 mai 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu :

- D'appuyer la résolution 2014-02-8306 adoptée par le Conseil de la MRC du Haut-Saint-François;
- De demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'uniformiser la notion de préfet élu ou non au suffrage universel pour l'ensemble des MRC du Québec ou, à défaut, de prendre en charge le coût total des élections du préfet pour les MRC concernées.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG176

### **Octroi d'une aide financière à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau et à l'Association des pompiers volontaires de Kazabazua**

---

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le versement, pour l'année 2014, d'une aide financière respective de 1 500 \$ aux deux associations suivantes soit à l'Association de sauvetage de la Haute-Gatineau et à l'Association des Pompiers volontaires de Kazabazua.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG177

### **Renouvellement contrat d'assurances générales – La Municipale – La Mutuelle des municipalités du Québec**

---

**Considérant** la résolution 2012-R-AG119 adoptée par le conseil de la MRCVG par laquelle il a été résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses contrats d'assurance avec elle, suite à une recherche de prix effectuée pour le renouvellement annuel du contrat d'assurances générales conformément à sa politique d'achat;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec une proposition de renouvellement de son contrat d'assurances générales, « La Municipale », au prix de 20 157 \$;

**Considérant** qu'il pourrait être opportun, pour la MRC, de faire l'inventaire de ses actifs afin de s'assurer que tous ses biens sont suffisamment assurés;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale relativement à ce renouvellement lors de sa rencontre du 7 mai 2013.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de renouveler le contrat annuel d'assurances générales de la MRC, « La Municipale », auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 20 157 \$ et de demander à la direction générale de la MRC de vérifier les coûts relatifs à l'embauche d'une firme spécialisée dans l'inventaire des biens.

**ADOPTÉE**

## **Note au procès-verbal – MMQ**

---

Monsieur le conseiller Denis Charron informe les membres du Conseil de sa nomination à titre d'administrateur de la MMQ et mentionne que la prochaine rencontre du conseil d'administration de la MMQ aura lieu à Maniwaki en septembre prochain.

**2014-R-AG178**

### **Autorisation – Achat de matériel informatique – Centre de services partagés du Québec**

---

**Considérant** le projet de virtualisation des serveurs informatiques en cours à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** la disponibilité de certains équipements informatiques disponibles pour achat via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), équipements plus amplement détaillés dans le bon de commande No 999105899 produit le 8 avril 2014;

**Considérant** que le fournisseur reconnu par le CSPQ pour l'acquisition de ces équipements est Service Informatique DL Inc, au coût de 4 961,00 \$ pour chacun des serveurs, pour un total de trois serveurs à acquérir;

**Considérant** que l'acquisition de ces équipements est essentielle à la mise en place du projet de virtualisation;

**Considérant** que l'acquisition des équipements via le CSPQ est une procédure autorisée et moins dispendieuse qu'un achat direct auprès d'un fournisseur de matériel informatique;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale lors de sa rencontre du 20 mai 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser l'achat des équipements informatiques décrits au bon de commande No 9 991 058 999, au coût déterminé par le Centre de services partagés du Québec, soit 14 883 \$ pour l'achat de trois serveurs, au fournisseur Service Informatique DL Inc.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG179**

### **Octroi de contrat – Appel d'offres 140113 – Achat de matériel informatique et de services d'installation, de virtualisation et de configuration**

---

**Considérant** que l'appel d'offres 140113 « *Achat de matériel informatique et de services d'installation, de virtualisation et de configuration* » a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1);

**Considérant** qu'en vertu de l'octroi du contrat d'achat de biens et de services techniques à intervenir au terme de l'appel d'offres 140113, le conseil a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres conformément à l'article 936.0.1 du Code municipal;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et ouvertes à 13 h 32 le 14 mai 2014, soient les soumissions de :

1. Florence
2. Service informatique D.L. inc.

**Considérant** que la direction générale de la MRC a procédé à l'examen de la conformité des soumissions selon la procédure prévue au document de soumission;

**Considérant** que la direction générale de la MRC, conformément à l'item 5.3.3 de la Politique de gestion contractuelle en vigueur, a formé un comité d'analyse des soumissions reçues, que ce comité y a procédé et que son rapport comportant également le rapport de conformité de la direction générale a été déposé;

**Considérant** que le comité d'analyse recommande au conseil de la MRC d'octroyer le contrat d'*Achat de matériel informatique et de services d'installation, de virtualisation et de configuration* à la plus basse soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit Service Informatique D.L. Inc.;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale lors de la rencontre tenue le 20 mai 2014 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 140113 à Service Informatique D.L. Inc, au prix soumis de 64 260,24 \$ pour le total du marché forfaitaire ferme, incluant l'acquisition de quatre disques durs additionnels au coût de 625 \$ chacun, et autorise le préfet et le directeur général à signer ledit contrat.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG180

**Octroi de contrat – Appel d'offres 140318 – Services professionnels et techniques, surveillance de travaux, configuration et soutien continu, réseau informatique**

**Considérant** que l'appel d'offres 140 318 « *Services professionnels et techniques, surveillance des travaux* » a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1);

**Considérant** qu'en vertu de l'octroi du contrat d'achat de biens et de services techniques à intervenir au terme de l'appel d'offres 140318, le conseil a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres conformément à l'article 936.0.1 du Code municipal;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et ouvertes à 13 h 45 le 14 mai 2014, soient les soumissions de :

1. Télécommunications Xittel
2. Service informatique D.L. inc.

**Considérant** que la direction générale de la MRC a procédé à l'examen de la conformité des soumissions selon la procédure prévue au document de soumission;

**Considérant** que la direction générale de la MRC, conformément à l'item 5.3.3 de la Politique de gestion contractuelle en vigueur, a formé un comité d'analyse des soumissions reçues, que ce comité y a procédé et que son rapport comportant également le rapport de conformité de la direction générale a été déposé;

**Considérant** que le comité d'analyse recommande au conseil de la MRC d'octroyer le contrat *Services professionnels et techniques, surveillance des travaux* à la plus basse soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit Service Informatique D.L. Inc.;

**Considérant** que le contrat 140113 « *Achat de matériel informatique et de services d'installation, de virtualisation et de configuration* » a également été octroyé à Service Informatique D.L. Inc. par la résolution 2014-R-AG179;

**Considérant** que le volet « Surveillance des travaux » devrait être retiré de l'appel d'offres 140318;

**Considérant** la volonté de la MRC de conserver la possibilité de recourir, au besoin seulement, à des services professionnels externes de surveillance en remplacement dudit volet « Surveillance des travaux »;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale lors de la rencontre tenue le 20 mai 2014 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 140318 à Service Informatique D.L. Inc, au prix soumis au bordereau de soumission à l'exception du point 4.1.1 *Installation initiale*, et autorise le préfet et le directeur général à signer ledit contrat, sous réserve de la clause relative à la surveillance des travaux et de la possibilité de recourir à de tels services professionnels externes de surveillance, au besoin seulement.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG181

**Service d'entretien des locaux du siège social de la MRC – Octroi du contrat annuel à Entretien ménager R. Richard**

**Considérant** qu'en vertu de la Politique d'achat, la MRC a effectué une recherche de prix auprès de deux fournisseurs pour l'obtention de services en matière d'entretien des locaux de son siège social sis au 7 de la rue de la Polyvalente;

**Considérant** que le meilleur prix a été soumis par Entretien ménager R. Richard, soit 15 100 \$, avant les taxes;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale du 7 mai 2014 à l'égard de ce dossier.

**En conséquence** monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu d'octroyer le contrat annuel de service d'entretien ménager des locaux du 7 rue de la Polyvalente à Entretien ménager R. Richard pour un montant de 15 100 \$ avant les taxes, selon les modalités prévues dans la recherche de prix, et autorise un représentant de la direction générale de la MRC à signer tout document relatif à cet octroi de contrat.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG182

**Baux de villégiature – Offre de services de PG Solutions – Achat de logiciels d'exploitation, de progiciels et de service d'accompagnement et de formation**

---

**Considérant** la résolution 2014-R-AG144 autorisant la direction générale de la MRC à accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'acquisition des logiciels, progiciels, services d'accompagnement et formation nécessaire à la prise en charge des baux de villégiature, au prix soumis de 12 190 \$, avant les taxes, conditionnellement à ce que ces frais soient entièrement remboursés par le ministère des Ressources naturelles.

**Considérant** la signature de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État avec le MRN suppose l'acquisition de ce logiciel pour une prise en charge complète du dossier;

**Considérant** que les formations nécessaires à la prise en charge de la gestion découlant de cette entente ont débuté;

**Considérant** la nécessité d'acquérir les logiciels et progiciels nécessaires à cette prise en charge avant le début des formations;

**Considérant** qu'après vérifications auprès du MRN, un seul fournisseur est actuellement disponible pour l'acquisition du matériel nécessaire, soit PG Solutions;

**Considérant** que les coûts relatifs à cette acquisition seraient défrayés en partie par le MRN, pour un montant de 5000 \$;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'administration générale lors de la sa rencontre du 20 mai 2014 à cet effet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise la direction générale de la MRC à accepter l'offre de services de PG Solutions pour l'acquisition des logiciels, progiciels, services d'accompagnement et formation nécessaire à la prise en charge des baux de villégiature, au prix soumis de 12 190 \$, avant les taxes, en et des annuels d'entretien et de soutien de 4 625 \$, avant les taxes et de modifier la résolution 2014-R-AG144 en conséquence.

**ADOPTÉE**

**Octroi de contrat et demande de contribution – Étude de positionnement résidentiel, sud de la MRC**

---

Ce dossier est reportée à une séance ultérieure.

**Demande de contribution financière – Festival des bâtisseurs Édition 2014 – Volet foresterie**

---

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

**Note au procès-verbal – Information – Suivi du comité plénier tenu le 13 mai 2014 – Sécurité incendie**

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, président du comité de Sécurité publique – Sécurité incendie, fait un suivi de la rencontre du comité plénier tenue le 13 mai 2014. Une rencontre du CSP-SI est prévue sous peu afin de discuter de cette rencontre et des suites qui y seront données. Un questionnaire sera notamment envoyé aux municipalités locales afin d'obtenir leurs commentaires et positions sur certains dossiers relatifs à la Sécurité incendie.

2014-R-AG183

**Remerciement – Départ à la retraite – Monsieur André Beauchemin**

---

**Considérant** que monsieur André Beauchemin quitte la MRC et part à la retraite après plus de 22 années de service au sein de l'organisation;

**Considérant** que monsieur Beauchemin a oeuvré à titre de directeur général au cours de ces années et a accompli avec brio et dévouement les tâches dévolues par sa fonction;

**Considérant** que le Conseil et le personnel de la MRC souhaitent le remercier vivement et chaleureusement pour l'excellence de ses services pendant toutes ces années.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coulombe et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau en son nom, mais aussi au nom du personnel de la MRC, remercie chaleureusement monsieur André Beauchemin pour ses bons et loyaux services au sein de l'organisation. Il est de plus résolu de souhaiter à monsieur Beauchemin un bon départ à la retraite et encore de nombreux succès dans ses futures activités.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG184

**Nomination au conseil des ministres – Félicitations à madame Stéphanie Vallée**

---

**Considérant** la nomination de madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, au Conseil des ministres, suite aux élections provinciales tenues le 7 avril 2014;

**Considérant** que la nomination de Mme Vallée à titre de ministre de la Justice, ministre responsable de la Condition féminine, ministre responsable de la région de l'Outaouais est un honneur pour toute la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que le Conseil de la MRC souhaite souligner cette nomination et féliciter officiellement Mme Vallée pour son dévouement et le travail exceptionnel accompli à titre de députée qui lui ont permis d'accéder à ces postes prestigieux.

**En conséquence**, il est unanimement résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau félicite madame Stéphanie Vallée pour sa nomination à titre de ministre de la Justice, ministre responsable de la Condition féminine et ministre responsable de la région de l'Outaouais et lui souhaite tout le succès possible dans l'exercice des mandats associés à ses nouvelles fonctions.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG185

**Nomination de Monsieur Pierre Moreau à titre de ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Félicitations**

---

**Considérant** la tenue d'élections provinciales le 7 avril 2014;

**Considérant** la victoire de monsieur Pierre Moreau, candidat du Parti libéral du Québec;

**Considérant** sa nomination à titre de ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**En conséquence**, il est unanimement résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau félicite monsieur Pierre Moreau et lui souhaite tout le succès possible dans l'exercice de son mandat.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG186

**Création et formation d'un comité ad hoc – Importance de l'industrie forestière et approvisionnement en bois**

---

**Considérant** la résolution 2014-R-AG123 adoptée par le Conseil de la MRCVG relativement à l'importance de l'industrie forestière dans l'Outaouais;

**Considérant** les questionnements soulevés relativement au dossier de l'approvisionnement en bois des terres publiques et par les producteurs privés;

**Considérant** la volonté du Conseil de la MRC que soient étudiés attentivement ces dossiers par un comité ad hoc formé spécifiquement à cette fin;

**Considérant** les demandes présentées par les différents acteurs impliqués dans le dossier de l'industrie forestière en Outaouais et de l'approvisionnement en bois, particulièrement dans la Vallée-de-la-Gatineau.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Morris O'Connor, appuyé par monsieur Ronald Cross, propose et il est résolu de créer un comité ad hoc dont le mandat sera d'étudier toute demande relative à l'importance de l'industrie forestière en Outaouais et dans le dossier de l'approvisionnement en bois. Les personnes nommées sur ce comité sont les suivantes :

- Madame la conseillère Chantal Lamarche, mairesse de Cayamant;
- Madame la conseillère Joanne Poulin, mairesse de Gracefield;
- Monsieur le conseiller Bernard Cayen, maire de Déléage;
- Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, maire de Denholm;
- Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, maire de Grand-Remous;
- Monsieur le conseiller André Carle, maire de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

**Il est de plus résolu** que le comité puisse s'adjoindre les experts nécessaires aux fins de leurs travaux.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG187**

**Modification de la résolution 2014-R-AG026 – Membres du comité ad hoc Parcs régionaux**

---

**Considérant** la résolution 201r-R-AG026 adoptée par le Conseil de la MRC, nommant les membres du comité ad hoc sur les Parcs régionaux;

**Considérant** la demande de retrait de monsieur le conseiller Robert Coulombe de ce comité;

**Considérant** la demande présentée pour l'ajout des conseillers Gérard Coulombe et Alain Fortin à titre de membre du comité ad hoc Parcs régionaux, afin d'assurer une plus grande représentativité des membres du Conseil au sein de celui-ci.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de modifier la résolution 2014-R-AG026 afin de retirer monsieur le conseiller Robert Coulombe au titre de membre du comité ad hoc sur les parcs régionaux et d'ajouter messieurs les conseillers Gérard Coulombe et Alain Fortin.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Information – Tournoi de golf MRC-SQ le 9 juillet 2014 au Club de golf Mont Ste-Marie**

---

Monsieur le préfet informe les membres de la tenue de la 1re édition du Tournoi de golf MRCVG-SQVG qui se tiendra le 9 juillet 2014 au Club de Golf Lac Ste-Marie.

**2014-R-AG188**

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 16 avril au 20 mai 2014**

---

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 16 avril au 20 mai 2014, totalisant un montant de 156 080,66 \$.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG189**

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 16 avril au 20 mai 2014**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 avril au 20 mai 2014, totalisant un montant de 209 216,14 \$.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG190**

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 20 mai 2014**

---

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 20 mai 2014 totalisant un montant de 638 714,20 \$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité des crédits**

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**André Beauchemin,**  
**Secrétaire-trésorier et directeur général**

2014-R-AG191

**Octroi de contrat – Impartition temporaire – Service de tenue de livres**

**Considérant** l'absence de la technicienne en administration aux comptes payables du service des finances de la MRCVG;

**Considérant** le besoin urgent de la MRC de pourvoir au remplacement de cette ressource;

**Considérant** la durée indéterminée de l'absence et la difficulté de recrutement d'une ressource compétente et efficace sans délai pour effectuer le remplacement;

**Considérant** la disponibilité d'une ressource ayant la connaissance du système informatique de la MRC et ayant les compétences requises pour faire la facturation, gérer les fournisseurs et les rapports TPS/TVQ;

**Considérant** l'offre de service reçue de Janique Éthier, CGA, CPA, pour l'impartition temporaire d'une technicienne en administration au coût de 50 \$ de l'heure, pour un total de 700 \$ par semaine, pour environ quatorze (14) heures de travail par semaine;

**Considérant** que cet achat de services pourra être réévalué advenant que la durée de l'absence de la technicienne en administration de la MRC soit connue.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise la direction générale de la MRC à octroyer un contrat à Janique Éthier, CPA, CGA, pour le prêt temporaire d'une technicienne en administration au coût de 700 \$ par semaine, pour un total de quatorze heures de travail par semaine, pour la tenue des livres de la MRC.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG192

**Modification – Titulaire de la carte de crédit Visa Desjardins de la direction générale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'acquisition d'une carte de crédit Visa Desjardins de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour madame Véronique Denis, avec une limite de crédit de 10 000 \$, et que la carte émise au nom de monsieur André Beauchemin soit annulée.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG193

**Demande à la Caisse populaire Desjardins de Gracefield – Création d'un nouveau folio pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Gestion des baux de villégiature**

**Considérant** la prise en charge de la gestion des baux de villégiature par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que la création d'un nouveau folio par la Caisse populaire Desjardins de Gracefield faciliterait la gestion des transactions découlant de la prise en charge de ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à demandé la création d'un nouveau folio auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield dédié à la gestion des dossiers des baux de villégiature.

**ADOPTÉE**



2014-R-AG194

**Autorisation d'embauche – Opérateur – Liste de rappel – Centre de transfert et Écocentre**

---

**Considérant** l'absence pour une durée indéterminée d'un opérateur au Centre de transfert et Écocentre;

**Considérant** la nécessité de remplacer l'opérateur afin d'assurer le fonctionnement des activités du Centre de transfert et Écocentre;

**Considérant** l'affichage de ce besoin à l'externe, pour le remplacement temporaire d'un opérateur;

**Considérant** le processus de sélection effectué par Mmes Kimberley Mason et Lynn Kearney en date du 14 mai 2014 suite auquel la candidature de M. Stéphane Pétrin a été retenue;

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu d'autoriser l'embauche de monsieur Stéphane Pétrin, au poste d'opérateur, pour une durée indéterminée, aux conditions en vigueur à la convention collective pour les personnes salariées temporaires.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Information – Protection policière du 22 avril 2014 – Compte rendu**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross présente brièvement le compte-rendu de la rencontre du CSP-PP tenue le 22 avril 2014. Une demande est faite aux membres des différents comités de la MRC d'informer dès que possible la personne ressource du comité en cas d'absence, afin que le substitut puisse être convoqué.

2014-R-AG195

**Guichet unique de transport adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG) – Appui au projet pilote « Circuits de transport communautaire VG »**

---

**Considérant** que la problématique de transport est identifiée dans la majorité des plans d'action de la Vallée-de-la-Gatineau, dont celui pour la Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale 2012-2015;

**Considérant** qu'en regard de ces enjeux, le conseil d'administration du GUTACVG et sa directrice générale travaillent à la mise en place d'un projet pilote de transport communautaire disponible sur l'ensemble de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, et ce, pour une clientèle universelle;

**Considérant** que six objectifs sont poursuivis par la mise en place d'un tel projet de transport, à savoir :

- Briser l'isolement;
- Favoriser l'inclusion sociale;
- Favoriser la satisfaction des besoins vitaux chez la population;
- Favoriser la rétention des familles au sein de leur municipalité;
- Favoriser le développement rural;
- Favoriser l'accès à de l'accompagnement communautaire;

**Considérant** que le projet pilote s'apparente aux services de transport offerts en milieu urbain adapté au milieu rural;

**Considérant** que les municipalités connaissent la dynamique de leur milieu respectif et que le GUTACVG désire travailler en partenariat avec ces dernières afin d'identifier les zones d'embarquements dans chacune d'elles;

**Considérant** que le financement total du projet (266 657 \$) repose sur des demandes qui seront faites au moment opportun à quatre différents fonds, à savoir :

- Fonds de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale du Fonds québécois d'initiatives sociales (58 326 \$);
- au Fonds d'économie sociale (25 000 \$);
- au Pacte rural (32 531 \$);
- à la CRÉ (60 000 \$);

**Considérant** que le GUTACVG investit 34 % du financement total dans le projet pilote, soit 90 800 \$;

**Considérant** la recommandation du comité des transports et télécommunications en date du 12 mai 2014, à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu :

- D'appuyer dans son principe le projet pilote « Circuits de transport communautaire VG » du GUTACVG;
- D'offrir un soutien technique pour l'identification des zones d'embarquements au sein des municipalités;
- De partager cette résolution avec tous les maires, tous les conseillers et tous les directeurs généraux de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

#### **Contribution financière – Projet de nouvelle technologie numérique présenté par la SADC**

---

Ce dossier est reporté à une séance ultérieure.

#### **Note au procès-verbal – Information – Dépôt – Bilan de la mise en œuvre du PGMR 2006-2013**

---

Monsieur le conseiller Alain Fortin, président du comité de l'Environnement, invite les membres à prendre connaissance du bilan de la mise en œuvre du PGMR 2006-2013.

2014-R-AG196

#### **Démarrage du processus de révision du Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2020**

---

**Considérant** que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de la Vallée de La Gatineau est en vigueur depuis 2006;

**Considérant** qu'en vertu du 1er alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), il y a lieu de procéder à l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC;

**Considérant** la MRC, conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la LQE, doit adopter une résolution de démarrage pour amorcer le processus de révision de son PGMR.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller André Carle propose et il est résolu :

- D'amorcer la révision du Plan de gestion des matières résiduelles 2015-2020 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- Qu'un avis soit diffusé dans un journal publié sur son territoire à cet effet;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'aux MRC environnantes ou qui sont desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan;
- D'autoriser Mme Lynn Kearney, directrice générale de la MRC à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014, ainsi que M. Michel Merleau, préfet de la MRC, à signer tous les documents inhérents au démarrage de ce processus.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG197

#### **Octroi de contrat – Appel d'offres 140225 – Services de valorisation ou d'élimination des débris de construction et démolition**

---

**Considérant** que l'appel d'offres 140 225 « Service de valorisation ou d'élimination des débris de construction et démolition » a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1);

**Considérant** que 3 soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et ouvertes à 11 h 45 le 16 mai 2014, soient les soumissions de :

1. Centre de tri RMSO
2. WM Québec Inc.
3. 176026 Canada Inc. Amor Construction Inc.

**Considérant** qu'un comité de sélection a effectué l'analyse des soumissions, selon les critères pré établis;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale lors de sa rencontre tenue le 20 mai 2014 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 140225 « *Service de valorisation ou d'élimination des débris de construction et démolition* » au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit WM Québec inc. et autorise le préfet et le directeur général à signer ledit contrat, au prix soumis de 63,30 \$/t pour 2014 (6 mois), 64,80 \$/t pour 2015, 61,10 \$/t pour 2016 et 67,45 \$/t pour 2017 (6 mois).

**ADOPTÉE**

2014-R-AG198

**Autorisation d'octroi de contrat – Appel d'offres 140501 – Location avec option d'achat d'une rétrocaveuse**

---

**Considérant** le besoin de faire l'acquisition d'une nouvelle rétrocaveuse pour les opérations courantes du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre;

**Considérant** que l'appel d'offres 140501 « Location avec option d'achat d'une rétrocaveuse » a été lancé et conduit selon les dispositions des articles 935 et suivants et les autres dispositions applicables du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1);

**Considérant** que deux ( ) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits et ouvertes à 13 h 45 le 16 mai 2014, soient les soumissions de :

1. Hewitt Éq. Ltée
2. J.R. Brisson Équipement Ltée

**Considérant** qu'après analyse, la soumission la plus basse s'est avérée non conforme aux exigences de l'appel d'offres 140501 et a donc dû être rejetée;

**Considérant** que la deuxième soumission la plus basse a été trouvée conforme aux exigences de l'appel d'offres 140501 et accompagnée des garanties exigées par les documents de l'appel d'offres est celle de J.R. Brisson Équipement Ltée;

**Considérant** que deux options étaient demandées au Bloc 4 du document d'appel d'offres, soient :

1. Option 1 : Acquisition d'une rétrocaveuse incluant tous les équipements décrits dans le devis technique (section 5) avec en échange une rétrocaveuse John Deere modèle 310SJ 4X4 2011;
2. Option 2 : Acquisition d'une rétrocaveuse incluant tous les équipements décrits dans le devis technique (section 5) sans échange.

**Considérant** qu'après étude et analyse des prix soumis pour les deux options, l'Option 1 a été retenue pour la location avec option d'achat d'une rétrocaveuse;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale lors de la rencontre du 20 mai 2014 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat 140501 pour la location avec option d'achat d'une rétrocaveuse à J.R. Brisson Équipement Ltée, avec en échange une rétrocaveuse John Deere Modèle 310SJ 4X4 2011 pour un montant mensuel de 1 570,43 \$ avant taxes, montant plus amplement détaillé au Bloc 4 de la soumission, et autorise le préfet et le directeur général à signer ledit contrat.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG199

**Règlement de contrôle intérimaire 2009-206 – Demande de collaboration aux municipalités concernées de réaliser une inspection spécifique touchant au moins deux plans d'eau de leur territoire pour l'année 2014, avec l'appui des inspecteurs régionaux des rives et du littoral**

---

**Considérant** le règlement de contrôle intérimaire 2009-206 visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral à l'ensemble du territoire municipalisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'exception du territoire du bassin versant du lac Heney et du territoire de la Ville de Maniwaki;

**Considérant que** ledit règlement est en vigueur depuis le 21 août 2009 et qu'il convient de poursuivre les efforts en matière de sensibilisation et d'inspection relativement aux objets dudit règlement;

**Considérant que** les municipalités locales sont des partenaires essentiels dans l'application dudit règlement et que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau doit s'assurer de son effectivité;

**Considérant qu'**un processus annuel d'inspection systématique permet d'assurer une base minimale de contrôle des rives et du littoral dans chaque municipalité, outre les inspections réalisées selon les modalités définies dans les municipalités locales;

**Considérant** l'appui offert par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre ce processus via ses inspecteurs régionaux des rives et du littoral;

**Considérant** la présentation de la démarche aux inspecteurs locaux lors de la rencontre opérationnelle intermunicipale du 31 mars 2014;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Aménagement et du Développement économique issue de sa rencontre de travail du 7 mai 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau envoie copie de la présente résolution aux municipalités concernées par l'application du règlement de contrôle intérimaire 2009-206 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin de leur demander leur collaboration pour la planification et la réalisation d'une inspection spécifique aux objets dudit règlement touchant au moins deux plans d'eau de leur territoire durant l'année 2014, avec l'appui des inspecteurs régionaux des rives et du littoral.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG200

**Règlement de contrôle intérimaire 2009-206 - Nomination de monsieur Emmanuel Daoust-Gorley à titre d'inspecteur régional adjoint des rives et du littoral**

**Considérant** la résolution numéro 2009-R-AG180 par laquelle la MRC adopte le règlement intitulé « *Règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206 visant à établir des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral à l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'exception du territoire du bassin versant du lac Heney et du territoire de la ville de Maniwaki* »;

**Considérant** que l'article 3.2 de ce règlement prévoit, outre la nomination d'inspecteurs locaux aux mêmes fins, la nomination de l'inspecteur régional des rives et du littoral et de ses adjoints qui sont responsables de la surveillance et de l'application des dispositions dudit règlement;

**Considérant** l'embauche, pour la période estivale 2014, d'un stagiaire au service de l'aménagement du territoire de la MRC, conformément à la résolution 2014-R-AG079;

**Considérant** que la candidature de M. Emmanuel Daoust-Gorley a été retenue pour ce stage;

**Considérant** que pour la période prévue de son stage, soit du 12 mai 2014 au 30 septembre 2014, M. Daoust-Gorley sera appelé à effectuer des tâches à titre d'inspecteur régional adjoint des rives et du littoral;

**Considérant** la recommandation du comité d'aménagement et de développement économique, en date de sa séance du 7 mai 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu de nommer monsieur Emmanuel Daoust-Gorley, en application à l'article 3.2 du Règlement de contrôle intérimaire numéro 2009-206, inspecteur régional adjoint des rives et du littoral, pour la période du 12 mai au 30 septembre 2014.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG201

**Émission d'un certificat de conformité – Règlement modificateur 63 – Municipalité de Montcerf-Lytton**

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 63 adopté par le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton;

**Considérant** que le conseiller a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 63 adopté

par le conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton et demande au directeur général ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG202**

**Nomination de monsieur Pierre Côté, membre représentant de l'UPA, au titre de président du comité consultatif agricole (CCA)**

---

**Considérant** la résolution no 2014-R-AG003, adoptée en date de la séance ordinaire du 21 janvier 2014, par laquelle le Conseil a formé les comités consultatifs et statutaires de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

**Considérant** que lors de sa séance de travail du 14 janvier 2014, le comité plénier a exprimé son souhait que soient confirmés par le Conseil les présidents des comités consultatifs et statutaires de la MRC à la suite de recommandation d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

**Considérant** l'article 14 de la résolution no 2014-R-AG003 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2014;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif agricole, en date de sa séance du 14 mai 2014, pour cette nomination.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu de nommer monsieur Pierre Côté, membre représentant du Syndicat de l'Union des producteurs agricoles de la Vallée-de-la-Gatineau (UPA), au titre de président du comité consultatif agricole.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG203**

**Modification de la résolution 2014-R-AG003 – Nomination des cinq membres agriculteurs au comité consultatif agricole et nomination de M. Gary Lachapelle en remplacement de Mme Joanne Poulin**

---

**Considérant** la résolution no 2014-R-AG003, adoptée en date de la séance ordinaire du 21 janvier 2014, par laquelle le Conseil a formé les comités consultatifs et statutaires de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

**Considérant** le retrait de madame la conseillère Joanne Poulin au titre de membre de ce comité en raison notamment de son statut d'agricultrice membre du Syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** la recommandation des membres du comité consultatif agricole (CCA) de remplacer Mme Poulin par monsieur le conseiller Gary Lachapelle;

**Considérant** la résolution R2014-02-01 du Syndicat de l'UPA de La Vallée-de-la-Gatineau proposant les membres agriculteurs appelés à siéger au CCA;

**Considérant** la recommandation des membres du CCA à l'occasion de sa rencontre tenue le 14 mai 2014.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau modifie la résolution 2014-R-AG003 afin :

- De remplacer madame la conseillère Joanne Poulin par monsieur le conseiller Gary Lachapelle pour siéger au comité consultatif agricole;
- De nommer les membres agriculteurs suivants au comité consultatif agricole :
  - Monsieur Pierre Côté
  - Monsieur Normand Garneau
  - Monsieur Daniel Patry
  - Monsieur Denis Roy
  - Monsieur Patrick Sullivan.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Information – Démarche PDZA – Suivi de la rencontre du 14 mai 2014**

---

Monsieur le préfet informe les membres des travaux débutés dans le cadre du PDZA.

2014-R-AG204

**Bref ajournement de l'assemblée**

---

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d'ajourner l'assemblée pour une période d'environ dix minutes.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG205

**Reprise de la séance**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de reprendre la séance.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Départ de Monsieur le conseiller Robert Coulombe**

---

Monsieur le conseiller Robert Coulombe a dû quitter la séance pendant la pause

2014-R-AG206

**Nomination de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au comité de sélection des projets dans le cadre du Plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

---

**Considérant** la Résolution 2012-R-AG280 adoptée le 21 août 2012 concernant l'adoption du processus de gestion des projets dans le cadre du Plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la nomination de deux conseillers à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au comité de sélection des projets;

**Considérant** qu'une mise à jour des représentants au comité de sélection des projets s'impose;

**Considérant** la recommandation du comité de la Ruralité et du Développement social lors de sa réunion du 1er mai 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu :

- De nommer madame la conseillère Chantal Lamarche et monsieur le conseiller André Carle à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, ainsi que monsieur le conseiller Gaétan Guindon pour substitut, au comité de sélection des projets;
- D'informer la Table de développement social de la nomination des représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité de sélection.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG207

**Fonds québécois d'initiatives sociales – Fonds de lutte à la pauvreté – Projet « Logement en santé » de l'Association de la Solidarité et d'Entraide Communautaire de la Haute-Gatineau (ASEC)**

---

**Considérant** la résolution 2013-R-AG024 du 15 janvier 2013 qui adopte le plan d'action local de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (PAL-LCPES) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en vue de la mise en disposition des fonds par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), pour la mise en oeuvre dudit plan d'action local;

**Considérant** que la MRC Vallée-de-la-Gatineau dispose de 331 245 \$ pour la période 2014-2015, sans possibilité de report du solde éventuellement non engagé au 31 mars 2015;

**Considérant** la résolution 2013-R-AG196 du 18 juin 2013 qui adopte le projet « Logement en santé » pour une période d'un an;

**Considérant** que la clientèle visée par le projet représente les personnes de 50 ans et plus vivant seules ou en couple avec un impérieux besoin en logement;

**Considérant** que l'ASEC a exécuté avec succès la première phase du projet;

**Considérant** que le comité de suivi pour la Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale recommande que le projet « Logement en santé » bénéficie d'un financement de 64 404 \$ pour la réalisation de la deuxième phase;

**Considérant** la recommandation du comité de la Ruralité et du Développement social lors de sa réunion du 1er mai 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu :

- D'octroyer à l'ASEC le financement pour la réalisation de la deuxième phase du projet « Logement en santé », pour un montant de 64 404 \$, dans le cadre du plan d'action locale pour la Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG208

**Pacte rural et Fonds de soutien aux territoires en difficulté – Demande de prolongation - Subvention au projet « Résidence du Vieux Clocher » de la Coopérative de solidarité du Vieux Clocher**

---

**Considérant** que la Coopérative de solidarité du Vieux Clocher n'a pu réaliser son projet « Résidence du Vieux Clocher » aux dates prévues au protocole d'entente signé entre celle-ci et la MRC;

**Considérant** la demande de la Coopérative de solidarité du Vieux Clocher de reconduire la subvention accordée jusqu'au 31 décembre 2014;

**Considérant** que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau aide ce projet via le Pacte rural à hauteur de 50 000 \$ et à la hauteur de 100 000 \$ via le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, conformément à ses résolutions 2012-R-AG332 et 2012-R-AG333;

**Considérant** la recommandation du Comité de développement, de diversification et de la ruralité de sa rencontre du 1er mai 2014 d'accorder cette prolongation.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu :

- D'accorder une prolongation pour la réalisation finale du projet de Résidence du Vieux Clocher au 31 décembre 2014, pour le financement octroyé par le Pacte rural et le Fonds de soutien aux territoires en difficulté.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG209

**Appui – Demande de contribution financière présentée au Fonds de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale – Construction d'une résidence pour personnes âgées dans la municipalité de Val-des-Monts – Villa Saint-Louis-de-France**

---

**Considérant** la demande d'appui présentée à la MRC par les représentants du projet Villa Saint-Louis-de-France pour leur demande de contribution financière présentée au Fonds de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

**Considérant** notamment les besoins exprimés par la population de Denholm et des environs pour la construction d'une résidence telle que celle visée par le projet Villa Saint-Louis-de-France.

**En conséquence**, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appui la demande de contribution financière présentée au Fonds de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale pour la construction de la Villa Saint-Louis-de-France, une résidence pour personnes âgées, dans la municipalité de Val-des-Monts.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Information – Plan d'action – PNR 3 (Politique nationale de ruralité)**

---

Madame la conseillère Chantal Lamarche informe les membres du Conseil des étapes réalisées à ce jour dans le cadre du Plan d'action de la PNR 3.

2014-R-AG210

**Nominations au sein du conseil d'administration de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau – Ajout de membres**

---

**Considérant** la résolution 2014-R-AG016 adoptée par le Conseil de la MRC, nommant Monsieur le préfet Michel Merleau au sein du conseil d'administration de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau et demandant une modification aux statuts et règlements de cet organisme;

**Considérant** que la demande de modification visait l'inclusion d'une plus grande représentativité des municipalités locales par l'ajout de quatre postes réservés au sein du conseil d'administration de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau (TVG);

**Considérant** l'étude de cette demande par les membres du conseil d'administration de TVG à l'occasion de son assemblée générale annuelle tenue le 14 avril 2014;

**Considérant** que lors de cette assemblée, une modification a été apportée aux règlements généraux de TVG pour l'ajout de quatre nouveaux postes destinés à des représentants nommés par la MRC, par l'adoption de sa résolution 2014-AGA-06;

**Considérant** que suite à cette modification, de nouveaux représentants de la MRC doivent être nommés pour siéger au sein du conseil d'administration de TVG;

**Considérant** la recommandation des membres du comité plénier à l'occasion de la rencontre tenue le 14 janvier 2014 relativement à cette demande.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que soient désignés au titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau, en complément de Monsieur le Préfet Michel Merleau, nommé par la résolution 2014-RAG016 :

- Monsieur le conseiller Denis Charron, maire de la municipalité d'Aumond;
- Monsieur le conseiller Réjean Major, maire de la municipalité de Bouchette;
- Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, maire de la municipalité de Grand-Remous;
- Monsieur Gary Lachapelle, maire de la municipalité de Lac Sainte-Marie.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG211

**TPI – Ville de Gracefield - Bail à des fins d'utilité publique pour l'installation de bacs sur roues de couleur verte pour les ordures ménagères et de couleur bleue pour les matières recyclables**

**Considérant** que la Ville de Gracefield a fait une demande d'utilisation du territoire public pour l'installation de bacs sur roues, de couleur verte pour les ordures ménagères et de couleur bleue pour les matières recyclables, sur le lot 3-1 rang IX, canton de Hincks, dans la municipalité du Lac Ste-Marie, sur une superficie approximative de 900 mètres carrés;

**Considérant** qu'en date du 11 mars 2014, le Ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs a autorisé l'installation d'une quarantaine de bacs roulants (déchets et recyclage) dans une éclaircie au début du chemin du lac Bagnole, municipalité de Lac-Sainte-Marie, sur une superficie d'environ 30 m de profondeur par 30 m de largeur;

**Considérant** que le Ministère des Ressources naturelles autorise la MRC Vallée-de-la-Gatineau à signer un bail avec la Ville de Gracefield à des fins d'utilité publique pour l'installation de ces bacs sur roues, pour une durée d'un (1) an à compter du 1er mai 2014;

**Considérant** que ce bail sera renouvelé automatiquement tous les ans, à la date anniversaire du bail à moins d'avis contraires de la MRC transmis par écrit au moins trente (30) jours avant la date de reconduction;

**Considérant** la recommandation des membres du comité multiressources, en date du 24 avril 2014.

**En conséquence**, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction générale de la MRC à accorder un bail à la Ville de Gracefield à des fins d'utilité publique pour l'installation d'une quarantaine de bacs de récupération sur roues (bacs verts pour les déchets et bacs bleus pour le recyclage) sur le lot 3-1 rang IX, canton de Hincks, municipalité du Lac Sainte-Marie au début du chemin du Lac Bagnole, sur une superficie approximative de 900 mètres carrés. Le tarif établi est en vertu de la réglementation du décret 231-89 à l'article 21 et de la mise à jour des tarifs au 1er avril de chaque année.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG212

**24e Gala de Loisir Sport Outaouais – Commandite pour la catégorie « Entraîneur national de l'année » et délégation de deux représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Considérant** la tenue de la 24e édition du Gala de Loisir Sport Outaouais le 11 juin 2014;

**Considérant** l'importance de cet événement pour la promotion et la reconnaissance du sport, des athlètes, des entraîneurs, des bénévoles, et des organismes sportifs dans l'Outaouais;



**Considérant** la possibilité pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'être de nouveau commanditaire-présentateur de la catégorie « Entraîneur national de l'année »;

**Considérant** l'envergure régionale de cet événement et la visibilité qu'il confère à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** la recommandation du comité des Loisirs et de la Culture issue de sa rencontre de travail à ce sujet le 12 mai 2014.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu :

- que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau soit commanditaire présentateur pour la catégorie « Entraîneur national de l'année » pour un montant de 500 \$ lors de la 24e édition du Gala de Loisir sport Outaouais qui se tiendra le 11 juin 2014;
- que madame Jennifer Nolan, coordonnatrice aux loisirs, et un membre élu du comité des Loisirs et de la Culture de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, soient délégués comme représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à cet événement pour remettre le trophée au lauréat de la catégorie commanditée.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG213

**Renouvellement de l'adhésion à Loisir Sport Outaouais pour l'année 2014-2015 et nomination de madame Jennifer Nolan à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** que Loisir Sport Outaouais (LSO) a pour mission de stimuler le développement régional en loisir et en sport en partenariat avec le milieu pour contribuer à l'atteinte d'une meilleure qualité de vie de la population de l'Outaouais;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dispose d'un siège au conseil d'administration à titre de représentant du secteur municipal;

**Considérant** que par son adhésion à LSO, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau bénéficie des programmes et services offerts par celui-ci pour la population val-gatinoise et de l'Outaouais en général;

**Considérant** qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à LSO pour l'année 2014-2015;

**Considérant** la recommandation du comité des Loisirs et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 12 mai 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu :

- d'autoriser la trésorière à déboursier le montant requis pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à Loisir Sport Outaouais pour l'année 2014-2015;
- de désigner madame Jennifer Nolan, coordonnatrice aux loisirs de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, comme représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'assemblée générale annuelle de Loisir Sport Outaouais, et de désigner madame Jennifer Nolan pour siéger au conseil d'administration de Loisir Sport Outaouais pour l'année 2014-2015.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG214

**Autorisation de signature de l'entente portant sur le versement d'une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-Un-Milles (SAGE-31M) en contrepartie des services rendus, entretien et surveillance sur le site du Pont-de-pierre pour la saison 2014**

---

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est signataire d'un bail avec le gouvernement du Québec portant sur le site du Pont-de-pierre dans la municipalité de Déléage;

**Considérant** la rencontre du comité ad hoc sur les parcs régionaux le 9 mai 2014 en suivi de la demande formulée lors de la précédente séance du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que le comité ad hoc sur les parcs régionaux poursuit ses travaux afin de proposer pour le budget 2015 un modèle de financement régional des sites récréotouristiques d'intérêt supralocal qui puisse intégrer les parcs régionaux déjà identifiés dans la planification régionale;

**Considérant** que le montant d'argent requis a été prévu au budget 2014, comme les années précédentes, à même la ligne budgétaire des parcs régionaux de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau qui recouvre actuellement le Parc linéaire et le site du Pont-de-pierre;

**Considérant** l'intérêt manifesté par la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-Un-Milles (SAGE-31M), par résolution de son conseil d'administration en date du 24 octobre 2012, pour prendre en charge l'entretien et la surveillance annuels du site du Pont-de-pierre;

**Considérant** que la contrepartie financière se chiffre encore à 10 000 \$ pour l'année 2014;

**Considérant** la recommandation du comité des Loisirs et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 12 mai 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le directeur général ainsi que le préfet soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, l'entente portant sur le versement d'une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à la Société d'aménagement et de gestion environnementale du bassin versant du lac des Trente-et-Un-Milles (SAGE-31M) en contrepartie des services rendus, entretien et surveillance sur le site du Pont-de-pierre pour la saison 2014.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG215

**Parc linéaire – Nomination des patrouilleurs madame Myreil Boisvert, monsieur Normand Dessureault, monsieur Olivier Jetté, et madame Joanne Matthews à titre d'officiers assermentés chargés de l'application des règlements sur le Parc linéaire pour la saison estivale 2014**

**Considérant** que l'exploitation par mandat imparti à Tourisme Vallée-de-la-Gatineau de la Véloroute des Draveurs sur le parc régional linéaire comporte notamment, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, le devoir d'y faire assurer la sécurité des usagers, de leur faire porter assistance en cas de panne ou pour autre cause, de leur faire procurer de l'information pratique ou à teneur touristique, mais aussi, d'y faire respecter les règles applicables aux activités autorisées ou prohibées;

**Considérant** l'article 10 du règlement n° 2013-256 de la MRC « CONCERNANT LES ACTIVITÉS ET USAGES DANS LE PARC RÉGIONAL LINÉAIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LAGATINEAU ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 96-96, 99-111 ET 2002-134 RELATIFS AUX MÊMES OBJETS » qui prévoit des amendes pour des infractions commises en contravention à d'autres dispositions du même règlement;

**Considérant** qu'outre les officiers qu'elle est tenue de nommer, la MRC peut, pour assurer l'exécution de ses ordonnances et des prescriptions de la loi, nommer tous autres officiers, et ce, en vertu de l'article 165 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1);

**Considérant** qu'il en va de l'intérêt de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, ainsi que de l'ensemble des utilisateurs du parc linéaire, que la réglementation s'y appliquant soit respectée, et ce, de façon à susciter une utilisation sécuritaire et harmonieuse de cette infrastructure;

**Considérant** le processus dûment effectué par Tourisme Vallée-de-la-Gatineau pour la sélection de ces officiers pour la saison 2014;

**Considérant** la recommandation du comité des Loisirs et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 12 mai 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

1. nomme chacun des patrouilleurs madame Myreil Boisvert, monsieur Normand Dessureault, monsieur Olivier Jetté, et madame Joanne Matthews, au titre d'officier désigné de la MRC habilité à donner des constats d'infraction pour la saison estivale 2014;
2. autorise ces personnes à :

- pénétrer et à circuler sans restriction dans le parc régional linéaire, pour les seules fins de représentation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses droits de locataire et de gestionnaire du parc linéaire régional tels que décrétés par le règlement 2014-262 du conseil de la MRC;
- examiner toutes activités ayant cours dans ledit parc;
- signifier à toute personne exerçant des activités en contravention au bail consenti par le Gouvernement du Québec en faveur de la MRC ou à toute réglementation applicable de cesser immédiatement cette activité ou à émettre à leur égard un constat d'infraction comportant les pénalités prescrites à la réglementation applicable.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG216

**Parc linéaire – Mandat à l'exploitant estival de prendre les mesures nécessaires pour la remise en état et le rafraîchissement des clôtures de situant au niveau de la surlargeur du Parc linéaire au centre-ville de Gracefield, dans la mesure du possible avec le soutien opérationnel du club de motoneige Les Ours blancs**

**Considérant** l'adoption par le conseil de la Ville de Gracefield de la résolution 2013-11-361 « Clôture de bois sur la piste cyclable » en date du 11 novembre 2013;

**Considérant** que par ladite résolution la ville demande à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de démanteler la clôture de bois qui se trouve sur le parc linéaire au niveau de la surlargeur de l'emprise au centre-ville de Gracefield entre le chemin de Blue Sea et la rue de la Polyvalente;

**Considérant** que la ville indique vouloir engager un processus d'embellissement pour lequel ladite clôture, en mauvais état selon elle, serait problématique au niveau esthétique;

**Considérant** que les constats de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau corroborent au moins en partie cette perception sur l'état de la clôture en question;

**Considérant** que les matériaux utilisés favorisent néanmoins une intégration paysagère, mais qu'il convient de les entretenir davantage;

**Considérant** que la clôture est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers du parc linéaire, afin de dissuader les intrusions et circulations non réglementaires sur le parc, et ce particulièrement à cet endroit où des activités de loisir, de plein air et de sport de groupe sont susceptibles d'être organisées;

**Considérant** que le mandat imparti à Tourisme Vallée-de-la-Gatineau concernant la Véloroute des Draveurs sur le parc régional linéaire implique des opérations d'entretien courant et qu'un montant d'argent demeure disponible pour des impondérables advenant que le budget d'entretien courant n'y suffise pas;

**Considérant** la recommandation du comité des Loisirs et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 12 mai 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- demande à l'exploitant estival du Parc linéaire de faire effectuer, dans la mesure du possible par le club de motoneige Les Ours blanc, un entretien de la clôture se situant sur le Parc linéaire au niveau de la surlargeur de l'emprise entre le chemin de Blue Sea et la rue de la Polyvalente au centre-ville de Gracefield, sous réserve que les coûts demeurent raisonnables eu égard aux sommes prévues pour les opérations annuelles du Parc linéaire;
- précise que ledit entretien consiste au remplacement de poteaux de bois brisés, à un rafraîchissement de la peinture et au remplacement du cordage abîmé lorsque l'aspect visuel est impacté;
- envoie copie de la présente résolution à Tourisme Vallée-de-la-Gatineau et à la Ville de Gracefield.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Comité ad hoc Parcs régionaux – Information – Suivi de la rencontre du 9 mai 2014**

Le comité ad hoc se réunira à nouveau le 17 juin 2014. En préparation des travaux du comité, une fiche signalétique à compléter a été envoyée à toutes les municipalités locales de la MRC.

### **Note au procès-verbal – Varia pour information**

---

- Révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC : le processus de révision sera présenté aux membres du Conseil en préambule de la séance ordinaire du 17 juin 2014.
- La prochaine rencontre du comité de l'Environnement se tiendra à Kazabazua et une visite sera organisée à l'usine de traitement des boues de fosses septiques à cette occasion. Mme Kimberley Mason enverra l'information relative aux membres du Conseil qui voudraient participer à cette visite.
- Analyse de l'eau potable : des vérifications sont en cours quant aux diverses possibilités qui pourraient s'offrir aux municipalités (regroupement, organismes publics). Les municipalités sont invitées à informer monsieur le conseiller Bernard Cayen des différentes alternatives possibles.

**2014-R-AG217**

### **Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 20 h 25.

**ADOPTÉE**

---

**Michel Merleau**  
Préfet

---

**Véronique Denis**  
Greffière et adjointe  
à la direction générale